

Tableau de frais pour les services de paiement

DANS LE COMMERCE À PRÉSENCE (SUISSE)

En vigueur dès le 04.2026

FRAIS LIÉS À LA TRANSACTION COMMERCE DE PRÉSENCE

s'applique aux transactions d'achat ou remboursement

	Coût de service	Base	Moyens de paiement
Commission minimale ¹	0.20 CHF 0.15 CHF	transaction	Tous les moyens de paiement (excl. V PAY, Maestro, Visa Debit, Debit Mastercard) TWINT
Supplément Market Development & Volume Fee	0.042%	montant transaction	Visa Debit, Debit Mastercard
Frais d'autorisations finales	0.009% (min. 0.01 CHF)	montant de l'autorisation	Mastercard, Debit Mastercard, Maestro, Visa/Visa Electron, Visa Debit
Frais de préautorisation	0.08% (min. 0.02 CHF)		
Frais d'intégrité pour les autorisations finales ²	0.28% (min. 0.04 CHF)		
Supplément cartes internationales ³	INTRA: 0.98% INTER: 1.30%	montant transaction	Visa, Mastercard, Visa Debit, V PAY, Debit Mastercard
Supplément internationale ³ cartes commerciales	1.30%	montant transaction	Visa, Mastercard, Maestro, Visa Debit, V PAY, Debit Mastercard
Supplément pour les cartes business-to-business ⁴	0.98%	montant transaction	Visa, Mastercard
Supplément digital wallet ⁵	0.16%	montant transaction	Debit Mastercard
Supplément livraison tardive ⁶	0.50 CHF	transaction	Maestro, V PAY
	0.60%	montant transaction	Autres moyens de paiement
Supplément saisie manuelle des transactions ⁷	0.85%	montant transaction	Tous les moyens de paiement (excl. V PAY, Maestro, APM)
Supplément transaction tokenisée ⁸	0.02%	montant transaction	Visa, Mastercard, Visa Debit, Debit Mastercard
Traitement de rétrofacturations (Chargeback)	30.00 CHF	par rétrofacturation	Tous les moyens de paiement

¹ est prélevée à la place du taux de base si les frais de transaction encourus sont inférieurs au montant indiqué.

² s'appliquent aux transactions reçues plus de deux jours ouvrables après leurs autorisations dans le système de Worldline, dont le montant/la devise d'autorisation ne correspond pas au montant/à la devise de transaction, ou qui sont annulées après l'autorisation finale.

³ s'applique aux transactions effectuées avec des cartes émises en dehors de la Suisse; pour la distinction INTRA/INTER, voir [Définitions des régions](#)

⁴ s'applique aux cartes business professionnelles spéciales du Global Wholesale Travel Transaction Program ou du Global B2B Virtual Payments.

⁵ s'applique aux transactions effectuées avec des cartes émises en Suisse.

⁶ s'applique aux transactions reçues plus de 48 heures après leur règlement dans le système.

⁷ s'applique aux transactions effectuées selon la procédure de secours précisée dans les Conditions générales régissant l'acceptation des moyens de paiement sans espèces.

⁸ s'applique aux transactions déclenchées par un appareil mobile tel qu'un téléphone portable, une montre ou tout autre appareil similaire.

L'ensemble des frais indiqués dans ce tableau de frais s'entendent hors TVA.

Les coordonnées de votre interlocuteur local sont disponibles sous: worldline.com/merchant-services/contacts

